

Association du Lac Meech
a/s de Stephen Boissonneault

PROTECTED
PROTEGE
Le 26 avril 2004

M. Marcel Beaudry
Président
Commission de la capitale nationale
202 - 40, rue Elgin
Ottawa (Ont.) K1P 1C7

EX0250-6

Monsieur Beaudry,

L'Association du Lac Meech participe aux consultations ayant trait à la révision du *Plan directeur du Parc de la Gatineau*. Nous apprécions les consultations continues, l'accès au personnel et au consultant de la Commission; leur disposition à écouter nous impressionne. Nous avons déposé un mémoire qui est disponible au bureau de la Commission.

Il n'est pas nécessaire, à ce stade-ci des consultations, de revoir tous les aspects du Plan. Cependant, nous aimerions attirer votre attention sur le besoin de contrôler l'utilisation du Lac Meech. À l'extrémité sud du parc, les pistes de ski et le lac sont les installations récréatives les plus utilisées. En tant que bassin de drainage, le lac est essentiel à la durabilité écologique des eaux de surface dans le parc.

Notre mémoire reconnaît clairement que Meech est un lac public. Ce n'est pas notre lac; il a toujours fait l'objet d'une utilisation publique et le fera toujours. Ce qui nous préoccupe c'est la surutilisation, l'utilisation non contrôlée.

Meech est encore un lac sain. Même si le nombre d'utilisateurs continuera d'augmenter, nous devons dès maintenant prendre des mesures préventives pour préserver la salubrité du lac et éviter que la dégradation environnementale ne le transforme en un autre Pink Lake.

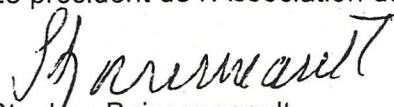
Il y a plus d'une façon d'assurer la survie du lac. Il n'existe pas qu'une seule solution. Il faudra avoir recours à plusieurs mesures différentes. La première, pour l'instant, la décision la plus cruciale, consiste à concentrer l'utilisation publique dans la région de la plage O'Brien.

→ La plage Blanchet et le point de mise à l'eau des embarcations devraient être fermés et les utilisateurs réorientés vers des installations élargies à la plage O'Brien. Afin de dissuader davantage l'utilisation de la plage Blanchet, le stationnement P12 devrait être fermé pendant les mois d'été. L'accès à cette extrémité du lac encouragera les piétons et les cyclistes.

Toute mesure visant à contrôler l'utilisation du lac doit inclure une patrouille permanente. Même quand on dit aux visiteurs que les terrains de stationnement des plages O'Brien et Blanchet sont remplis, ils font fi de cet avertissement et se rendent à la plage Blanchet et stationnent où ils peuvent. Après les heures d'ouverture officielles de la plage Blanchet, le point de mise à l'eau des embarcations et le terrain de stationnement P12 sont remplis de fêtards nocturnes qui ne respectent pas les règlements concernant le bruit et les feux de camp. Une patrouille rigoureuse est, de toute évidence, nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Beaudry, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président de l'Association du Lac Meech,


Stephen Boissonneault

c.c : Lucie Bureau
Jean-René Doyon
Sandra Pecek

IHD - DUPLICATE
FDR - DUPLICATA

APR 30 2004

04.0308